

**Activité susceptible d’entrainer un rejet de contaminants ou une modification de la qualité de l’environnement : milieu naturel**

Article 22, alinéa 2 de la *Loi sur la qualité de l’environnement*

Formulaire d’activité – AM-LQE22d-al-2d

Renseignements

Portée du formulaire

Ce formulaire vise une nouvelle demande d’autorisation ou une modification d’autorisation touchant des activités susceptibles d’avoir un impact environnemental ou de modifier la qualité de l’environnement d’un milieu naturel'?' qui sont assujetties à une autorisation en vertu du deuxième alinéa de l’article 22 de la *Loi sur la qualité de l’environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), ci-après appelée la LQE.

Les travaux susceptibles d’altérer une fonction d’un milieu naturel d’intérêt, que ce soit pour la conservation, la biodiversité, les services écologiques rendus ou pour la protection contre l’érosion ou les inondations peuvent être ciblés par cet article de loi. Par exemple, un projet est susceptible de modifier ou détruire des milieux terrestres en bordure de milieux humides'?' et hydriques'?' se distinguant par la rareté ou l’intérêt particulier que présente l’une de leurs caractéristiques biophysiques. Les forêts centenaires, les alvars'?', les écosystèmes forestiers exceptionnels'?' sont des exemples de milieux naturels pouvant être considérés d’intérêt. Un projet entrainant des impacts indirects majeurs sur des milieux humides et hydriques localisés à proximité, mais sans intervention dans ces milieux peut également être visé.

Ce formulaire ne vise pas les activités réalisées dans une aire protégée en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* ou des activités réalisées dans un habitat floristique protégé en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*. Ces demandes ne découlent pas directement de la LQE, et les formulaires associés sont disponibles sur la page Web [Formulaires](https://www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/liste.htm) dans la section Biodiversité.

Fournir les renseignements demandés

Vous devez répondre à toutes les questions à moins d’indication contraire. **Les réponses à fournir visent uniquement les activités décrites dans la portée de ce formulaire.**

Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la présente demande, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements.

Notes :

* Les cases à cocher grisées ☐ R ☐ NR ☐ SO, figurant à l’extrémité droite des questions, sont réservées au ministère.
* Les termes suivis du point d’interrogation '**?**' sont définis dans le lexique situé à la fin du formulaire.

Consignes particulières

Le deuxième alinéa de l’article 22 de la LQE constitue une catégorie « autre assujettissement » pour un projet n’ayant pas été nommé dans le premier alinéa de l’article 22 de la LQE, mais qui présente des impacts modérés sur l’environnement'?'. Ainsi, pour des travaux ou des interventions dans des milieux humides'?' (marécage, marais, étang ou tourbière) ou dans des milieux hydriques'?' (rive, littoral, lac, cours d’eau ou zone inondable), le formulaire d’activité ***AM314 - Travaux, construction ou autres interventions dans les milieux humides et hydriques*** doit être utilisé***.*** Pour des travaux visés par les articles 24, 347 et 348 du [*Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement*](http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/Q-2,%20r.%2017.1%20/) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1), ci-après appelé le REAFIE, les formulaires d’activité correspondants doivent être utilisés.

Si le projet inclut aussi un établissement ou un procédé industriel susceptible d’entraîner un rejet de contaminants'?' dans l’environnement, vous devrez également remplir le formulaire ***AM-LQE22-al-2*** correspondant au mieux à cette activité. En effet, le présent formulaire ne vise pas la description d’activités industriels. De manière exceptionnelle, un projet pourrait nécessiter à la fois le dépôt de formulaires d’activité précédemment nommés et le présent formulaire pour une susceptibilité en milieu naturel'?'. Dans le cas où le projet est visé par le premier alinéa de l’article 22 de la LQE, ainsi que le deuxième alinéa du même article, il est préférable de vérifier auprès de la Direction régionale concernée que les deux alinéas s’appliquent au projet.

Références

Loi et règlements liés au présent formulaire

Site Web du Gouvernement du Québec – [Lois et règlements du ministère](https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/environnement/lois-et-reglements), plus précisément :

* Loi sur la qualité de l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2) – ci-après appelée la LQE
* Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1) – ci-après appelé le REAFIE
* Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles (RLRQ, chapitre Q-2, r.0.1) – ci-après appelé le RAMHHS

La *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (RLRQ, chapitre C-61.01) et la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (RLRQ, chapitre E-12.01)peuvent également être consultées sur cette page Web.

Documents de soutien, guides et outils de référence

Aires protégées au Québec

Site Web Aires protégées – [Carte interactive](https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/carte-interactive.htm) (du Registre des aires protégées au Québec)

* Cette carte illustre les aires inscrites au Registre des aires protégées au Québec au sens de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*. Notez que certains sites qui ont les désignations légales d’écosystèmes forestiers exceptionnels, d’habitat faunique, d’habitats floristiques ou de refuges fauniques ne sont pas inscrits au Registre des aires protégées.

Site Web du ministère – [Registre des aires protégées au Québec](https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/)

* Cette page inclut d’autres sites qui ont des désignations légales : écosystèmes forestiers exceptionnels, habitats fauniques, habitats floristiques, ou refuges fauniques.

Site Web du ministère – [Atlas des territoires d’intérêt pour la conservation dans les Basse-Terre du Saint-Laurent](https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/atlas-des-territoires-interet-conservation-btsl)

* Atlas des territoires d’intérêt pour la conservation dans les Basse-Terre du Saint-Laurent (dans données et ressources)
* Description des données

Espèces floristiques

Site Web du ministère – [Espèces floristiques menacées ou vulnérables](https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-designees-susceptibles/especes-floristiques-menacees-vulnerables.htm)

Site Web du Gouvernement du Québec – [Données sur les espèces en situation précaire](https://www.quebec.ca/gouvernement/gouvernement-ouvert/transparence-performance/indicateurs-statistiques/donnees-especes-situation-precaire)

* Carte interactive – Carte des occurrences d’espèces en situation précaire
* Outil Potentiel

Site Web du ministère – [Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement (REAFIE)](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafie/index.htm)

* Guide de référence du REAFIE

1. Type de demande

1.1 La demande vise-t-elle la modification d’une autorisation ministérielle existante (art. 29 REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.

1.2 Décrivez en détail le changement qui requiert une modification de l’autorisation, son contexte et son impact sur l’autorisation à modifier, et ce à l’égard de l’activité concernée par la présente demande (art. 29(3) REAFIE).

R NR SO

Cette description doit permettre de bien comprendre la demande de modification.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

Consignes pour remplir la suite du formulaire

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à ajouter une nouvelle activité** assujettie à une autorisation en vertu de l’article 22 de la LQE, vous devez remplir le présent formulaire dans son intégralité (art. 30 al. 2 (1) LQE).

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à changer une activité autorisée**, vous devez remplir uniquement les questions concernées par la modification et fournir toute information demandée dans le formulaire qui n’a pas déjà été transmise ou qui nécessite une mise à jour (art. 30 al. 3 LQE). Toutefois, la section **Impacts sur l’environnement** est à remplir dans tous les cas de modifications.

1. Description de l’activité visée par le formulaire
   1. Nature de l’activité

2.1.1 Précisez dans quelle catégorie se situe le projet (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| Interventions ou travaux dans une réserve de territoire aux fins d’aire protégée figurant au *Registre des aires protégées* |
| Interventions ou travaux sur les dunes du territoire de la municipalité les Îles-de-la-Madeleine pour la circulation de véhicules motorisés (art. 47(1) RAMHHS) |
| Circulation de véhicules motorisés sur les alvars'?' (art. 49.0.2 RAMHHS)  Interventions ou travaux sur les plages et les cordons littoraux situés sur le littoral du fleuve Saint-Laurent, en aval du pont Laviolette, de l’estuaire et du golfe du Saint-Laurent, de la baie des Chaleurs de même que les îles qui y sont situées, en lien avec la circulation de véhicules motorisés (art. 49 (3) RAMHHS) |
| Autre, *précisez* |

2.1.2 Décrivez les activités concernées par la demande, incluant les installations (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’information à inclure :

* la description des travaux (excavation, remblai, dynamitage, etc.);
* les constructions et les aménagements permanents et temporaires prévus;
* la description des équipements;
* les interventions et leurs caractéristiques techniques et opérationnelles.

Pour faciliter l’analyse de la demande, il est recommandé de joindre un plan d’aménagement, des plans et devis ou tout autre document pouvant contribuer à cette description. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Modalités et calendrier de réalisation

2.2.1 Dans le tableau ci-dessous, indiquez les dates de début et de fin, ou la durée, des différentes étapes de réalisation des travaux (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’étapes de réalisation des travaux :

* le début des travaux dans le milieu naturel'?' d’intérêt;
* le déboisement et toute autre activité préparatoire;
* les remblais et les déblais;
* les diverses phases de construction ou d’aménagement;
* les phases d’exploitation;
* si connue, la date de fin des travaux;
* s’il y a lieu, la date de remise en état;
* toute autre information pertinente.

Si l’information n’est pas disponible, fournissez une durée approximative des principales étapes de l’activité.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Étapes de réalisation | Date de début | Date de fin | Durée |
| *Saisissez les informations.* | *Sélectionnez la date.* | *Sélectionnez la date*. | *Précisez la durée.* |
| ... | *..*. | *..*. | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | *..*. | *..*. | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

* 1. Remise en état des lieux

2.3.1 Décrivez les modalités et les étapes de la remise en état des lieux effectuées à la cessation de l’exploitation ou à la fin des travaux, incluant un échéancier des travaux (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| Ne s’applique pas (pas de remise en état prévue) |

1. Localisation des activités
   1. Plan de localisation et données géospatiales

3.1.1 En complément des informations demandées dans le formulaire général *AM16b –* *Description du projet* ou *AM27b – Description du projet modifié* concernant le plan de localisation, indiquez dans ce plan l’emplacement des éléments suivants (art. 17 al. 2 (1) et (2) REAFIE) :

R NR SO

* les zones d’intervention ou de travail affectant les milieux naturels'?';
* les milieux naturels affectés par le projet.

Ainsi que les précisions suivantes, le cas échéant :

* les zones de remise en état;
* les zones tampons;
* les zones à conserver;
* les zones affectées temporairement et de manière permanente;
* toute autre information pertinente.

**Les éléments localisés sur le plan doivent correspondre à la réalité (dimensions et localisation).**

Selon le projet, plus d’un plan de localisation peut être fourni.

Les formats de fichiers acceptés sont JPEG et PDF.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

* 1. Description du site

3.2.1 En complément des informations exigées dans le formulaire général *AM16b –* *Description du projet* ou *AM27b – Description du projet modifié*, décrivez sommairement les principales caractéristiques des milieux naturels'?' susceptibles d’être modifiées par le projet (art. 17 al. 2 (2) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’informations pertinentes à fournir :

* les caractéristiques des milieux naturels'?' qui se distinguent par la rareté ou l’intérêt particulier de l’une de leurs caractéristiques biophysiques;
* les superficies de ces milieux sur le site et à proximité;
* les milieux humides'?' et hydriques'?' pouvant être affectés de manière majeure, mais indirecte (ex. perte de la principale source d’alimentation en eau);
* autres informations démontrant l’intérêt du site comme la proximité de plusieurs occurrences d’espèces menacées, vulnérables ou susceptibles ou la proximité d’une aire protégée.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Contaminants et modifications de la qualité de l’environnement

3.3.1 En considérant la nature de l’activité et la description du site, décrivez les caractéristiques présentant des risques de rejet de contaminants'?' ou qui sont susceptibles de modifier la qualité de l’environnement (art. 22 al. 2 LQE).

R NR SO

Cette description doit inclure la nature, la source, la quantité et la concentration de tous les contaminants susceptibles d’être générés (18(1) REAFIE).

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Mesures limitant les impacts sur l’environnement

3.4.1 Décrivez comment la conception ou la variante retenue de cette activité permet d’éviter ou de minimiser les impacts anticipés sur l’environnement'?', dont les milieux d’intérêt (art. 17 et 18 REAFIE).

R NR SO

Exemples de précision sur les choix retenus :

* la mise en place d’une zone tampon végétalisée;
* les techniques de construction ou les dimensions des ouvrages limitant les empiètements dans des milieux naturels'?';
* les contraintes considérées dans le choix de la localisation du projet;
* l’emplacement du site permettant de limiter les impacts sur les milieux humides'?' et hydriques'?', sur les prélèvements d’eau, sur les résidences à proximité, etc.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| Ne s’applique pas *Justifiez.* |

1. Impacts sur l’environnement

Conformément à l’article 18 du REAFIE, il est de votre responsabilité d’informer le ministère des impacts potentiels cumulés de toutes les activités du projet.

Formulaires d’impacts

Les renseignements sur les impacts doivent être déclarés dans des formulaires distincts, appelés « formulaires d’impacts », lesquels permettent de fournir les informations obligatoires prévues à l’article 18 du REAFIE lors du dépôt d’une demande. Vous devez y décrire notamment les impacts anticipés ainsi que les mesures d’atténuation, de surveillance et de suivi pour les activités concernées par la demande présentée.

Les formulaires d’impacts applicables au projet doivent être cochés dans le formulaire général ***AM16c – Identification des activités et des impacts*** ou ***AM27c – Identification des activités et des impacts du projet modifié***.

Chaque activité composant un projet peut avoir des impacts sur la qualité de l’environnement'?' et ces impacts peuvent être distincts ou communs à d’autres activités d’un même projet. Il est donc important de considérer l'ensemble du projet avant de remplir un formulaire d’impacts et de ne remplir qu’un seul formulaire d’impacts par type d’impact.

La section qui suit identifie les principaux formulaires d’impacts à remplir pour le projet. Selon les particularités du projet et des activités qui le composent, il est possible que d’autres formulaires d’impacts que ceux listés ci-dessous soient requis.

* 1. Eaux de surface, eaux souterraines et sols

4.1.1 Les activités concernées par la demande sont-elles susceptibles d’avoir un impact sur les eaux de surface, les eaux souterraines et les sols ou nécessitent-elles la gestion de la neige usée (art. 18 REAFIE)?

R NR SO

Exemples de source de contaminant'?' susceptible de générer les impacts déclarer dans le formulaire d’impacts ***AM18b – Eaux de surface, eaux souterraines et sols*** :

* les risques de contamination par l’entreposage de neiges usées;
* les risques de déversement accidentel d’hydrocarbures;
* la modification du drainage des eaux de surface;
* les risques d’altérer la qualité d’eau souterraine.

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 4.2.

4.1.2 Fournissez le formulaire d’impacts *AM18b – Eaux de surface, eaux souterraines et sols* (art. 18 REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impacts ***AM8b – Eaux de surface, eaux souterraines et sols*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Autres impacts environnementaux

4.2.1 Les activités concernées par la demande sont susceptibles de générer d’autres impacts environnementaux que ceux listés précédemment. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impacts *AM18e – Autres impacts environnementaux* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

R NR SO

Exemples d’autre impact à déclarer dans ce formulaire :

* les perturbations de la faune et de la flore;
* la détérioration d’habitat d’une espèce vivante;
* les impacts sociaux, incluant la consultation autochtone;
* le risque de propagation d’espèces envahissantes;
* la diminution de la qualité du paysage ou d’intérêt de conservation;
* les impacts majeurs, mais indirects sur les milieux humides'?' et hydriques'?' à proximité.

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impacts ***AM18e – Autres impacts environnementaux*** dans le cadre de la présente demande. |

1. Informations complémentaires

Selon les activités composant le projet, des informations complémentaires peuvent être nécessaires pour bien analyser la demande.

* 1. Autre information

5.1.1 Fournissez tout autre renseignement ou joignez tout autre document permettant de compléter la demande. *(Facultative)*

Exemples :

* des inventaires spécifiques à une espèce;
* une étude de caractérisation de ces milieux (même si elle indique l’absence de milieux humides'?' et hydriques'?');
* des éléments pertinents contenus dans un plan directeur de l’eau, un plan de gestion intégrée du Saint-Laurent, un plan régional des milieux humides et hydriques, un plan métropolitain d’aménagement et de développement, un schéma d’aménagement et de développement, un règlement de contrôle intérimaire ou un règlement municipal ou d’un plan de conservation;
* autres documents ou informations décrivant l’intérêt du milieu.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Services de professionnels ou d’autres personnes compétentes

6.1 Les services d’un professionnel'?' ou d’une autre personne compétente ont-ils été requis pour remplir le présent formulaire ou pour préparer tout autre document en soutien à ce formulaire (art. 16 al. 1 (3) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, vous avez complété le présent formulaire.

6.2 Joignez un formulaire de déclaration *AM16d – Déclaration du professionnel ou autre personne compétente* pour chaque professionnel'?' ou personne compétente concernée (art. 16 al. 1 (3) REAFIE).

R NR SO

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

Lexique

**alvar** : milieu naturel ouvert, plat ou de faible pente et parfois recouvert de sol mince, caractérisé par des affleurements rocheux calcaires ou dolomitiques ainsi que par une végétation éparse, composée surtout d’arbustes, de plantes herbacées et de mousses, capable de tolérer des conditions d’humidité et de sécheresse extrêmes (art. 4 RAMHHS).

**contaminant** : une matière solide, liquide ou gazeuse, un micro-organisme, un son, une vibration, un rayonnement, une chaleur, une odeur, une radiation ou toute combinaison de l’un ou l’autre susceptible d’altérer de quelque manière la qualité de l’environnement (art. 1 LQE).

**écosystème forestier exceptionnel** : forêt rare, forêt ancienne ou forêt refuge. Pour plus de précisions, consultez *Les écosystèmes forestiers exceptionnels : éléments clés de la diversité du Québec*.

**environnement :** l’eau, l’atmosphère et le sol ou toute combinaison de l’un ou l’autre ou, d’une manière générale, le milieu ambiant avec lequel les espèces vivantes entretiennent des relations dynamiques (art. 1 LQE).

**milieu humide**: milieu répondant aux critères prévus à l’article 46.0.2 de la LQE, caractérisé notamment par des sols hydromorphes ou une végétation dominée par des espèces hygrophiles, tel un étang, un marais, un marécage ou une tourbière (art. 4 RAMHHS).

**milieu hydrique**: milieu répondant aux critères prévus à l’article 46.0.2 de la LQE, caractérisé notamment par la présence d’eau de façon permanente ou temporaire, laquelle peut occuper un lit et dont l’état peut être stagnant ou en mouvement, tel un lac ou un cours d’eau et incluant leurs rives, leur littoral et leurs zones inondables (art. 4 RAMHHS).

**milieu naturel**: tout terrain couvert de végétation, à l’exception des parcelles et du gazon entretenu, ou sans recouvrement granulaire ou imperméable artificiel, ou sur lequel il y a un milieu humide ou hydrique ou un habitat faunique. Ces milieux peuvent :

* ne pas être altérés par les activités humaines ou faiblement;
* avoir été restaurés par une intervention humaine;
* s'être renaturalisés d'eux-mêmes à la suite d'une perturbation.

**professionnel** : professionnel au sens de l’article 1 du *Code des professions* (chapitre C-26); est également assimilée à un professionnel toute personne autorisée par un ordre professionnel à exercer une activité réservée aux membres de cet ordre (art. 3 REAFIE).